

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 081-218102572-20231218-2023DEL61-DE



Date de la convocation :
12 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Bernard BENEZECH, Camille DEMAZURE, Franck GALINIÉ, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Marie-Christine VABRE, Michel SALOMON, Murielle COUPLLET, Patrick SIRVEN, Vincent MARTY

N° 23/61

Membres excusés :

Dalila GHODBANE pouvoir à Marie-Christine VABRE
Benoît JALBY pouvoir à Jean-Marc SOULAGES
Béatrice ALAUX pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO
Emile DELPOUX pouvoir à David DONNEZ
Nathalie COUVREUR pouvoir à Martine LASSERRE
Patricia RAINESON pouvoir à Patrick CENTELLES
Georges MASSON pouvoir à Patrick SIRVEN
Patrick MARIE, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Membre(s) absent(s) :

Christophe TAUZIN

Secrétaire : Didier BUONGIORNO

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

Rapporteur Jean-Marc SOULAGES

**CONVENTION DE
SERVITUDE ENEDIS
RUE PUECH DE LA
BORIE**

Dans le cadre de la modification et de l'entretien du réseau électrique, ENEDIS prévoit de remplacer la ligne aérienne basse tension remontant la rue du Puech de la Borie. En effet, la ligne de fil de cuivre nue sera remplacée par du torsadé aluminium. De plus certains supports abimés ou vétustes doivent être remplacés. C'est le cas du support n°1 prenant place sur la parcelle communale AM 119.

La servitude ainsi créée doit faire l'objet d'une convention à passer entre la Commune de Saint-Juéry et ENEDIS précisant les droits et obligations de chacune des deux parties.

Nombre de votants

25

Vu le code général des collectivités territoriales,
Entendu le présent exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Votes :

Adopté à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec ENEDIS.

Le Maire

David DONNEZ



Le secrétaire de séance

Didier BUONGIORNO